

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL  
DE LALUQUE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 040-200046266-20231208-LAL\_DL1\_81223-BF



**N° 1**

**Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2024**

Le 08 décembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, de 1<sup>ère</sup> Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Patricia BEAUMONT

**Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :**

- M. Laurent CIVEL
- M. Christophe MARTINEZ
- M. Dominique UROLATEGUI

Avaient donné procuration :

- M. Henri BEDAT à M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS à Mme Patricia BEAUMONT

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Monique LUBIN
- M. Damien DELAVOIE
- Mme Magali VALIORGUE

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes du Pays Tarusate : Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour la Région Nouvelle Aquitaine : M. David LAURENT, Chef de Service de la Direction des transports routiers de Voyageurs
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :
  - en section de fonctionnement en équilibre de 132 500,00 €
  - en section d'investissement en équilibre de 120 000,00 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 et voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE